



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mobilisation nationale pour l'emploi

Question au Gouvernement n° 1905

Texte de la question

MOBILISATION NATIONALE POUR L'EMPLOI

M. le président. La parole est à Mme Naïma Moutchou.

Mme Naïma Moutchou. Monsieur le Premier ministre, vous avez lancé hier la mobilisation nationale pour l'emploi et pour les transitions écologique et numérique, avec l'idée centrale de faire davantage de sur-mesure pour nos concitoyens.

M. Patrick Hetzel. Pour essayer de sauver les élections européennes, mais cela ne suffira pas !

Mme Naïma Moutchou. Il est vrai qu'une partie de nos politiques publiques comporte certains angles morts. Je pense aux jeunes en apprentissage, l'un des chantiers que vous avez ouverts. Beaucoup a été fait en deux ans par le Gouvernement, la ministre du travail et la majorité en la matière mais des obstacles du quotidien demeurent, que la loi ne peut pas résoudre car elle ne peut pas tout.

M. David Habib. C'est maintenant que vous vous en apercevez ?

Mme Naïma Moutchou. Comment dans le Val d'Oise, par exemple, fait-on se rencontrer des jeunes qui vivent en milieu rural et qui cherchent un stage et le monde de l'entreprise ? Comment facilite-t-on leurs déplacements entre le lieu du stage et le lieu de l'école d'un bout à l'autre du département ? Comment résout-on le problème du logement qui se pose souvent, alors que ces jeunes alternent semaines en entreprise à un endroit et semaine de cours à un autre ?

M. Gilles Lurton. On commence par arrêter de fermer les CFA !

Mme Naïma Moutchou. Autant de questions concrètes qui appellent des réponses concrètes, au plus près du terrain et avec tous les acteurs concernés.

C'est ainsi que vous avez réuni hier élus locaux, organisations syndicales et patronales, associations environnementales et familiales, représentants de la Caisse d'allocations familiales, pour une large concertation, ambitieuse et inédite, dont la méthode a été saluée et dont l'objectif est essentiel : laisser davantage de responsabilités à ceux qui sont les mieux placés pour trouver des solutions justes, territoire par territoire, à ceux qui savent mieux que quiconque développer ce qui marche et corriger ce qui ne marche pas.

C'est dans cette démarche collective que nous trouverons en effet des réponses pratiques aux difficultés non moins pratiques de nos concitoyens dans les nombreux domaines qui les concernent directement. Vous en avez parlé hier : offres d'emploi non pourvues, moyens de faciliter le retour à l'emploi, accompagnement des

territoires pour réussir les transitions, écologie au quotidien et rénovation thermique des bâtiments. Dans chacun de ces champs, nous devons nous adapter aux enjeux locaux avec les outils qui existent déjà et avec ceux qui sont concernés au premier chef.

Pouvez-vous nous préciser comment sera mise en œuvre cette méthode de travail collectif et selon quel calendrier ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail.

Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail. Oui, vous l'avez dit, madame la députée, le Premier ministre a réuni hier les représentants de toutes les associations d'élus, des collectivités territoriales, des partenaires sociaux, des associations dans le domaine écologique, social et familial, afin de voir ensemble comment franchir une étape supplémentaire, après celle des lois, des programmes, des financements, pour s'assurer que ces politiques parviennent au but, c'est-à-dire à chacun de nos concitoyens, dans leur quotidien.

Oui, les politiques publiques comportent des angles morts, souvent à l'intersection de plusieurs d'entre elles. Par exemple, la dynamique impulsée par la loi sur l'apprentissage est réelle puisque le nombre d'apprentis a augmenté de 8 % l'année dernière. Cette dynamique est encore plus forte en début d'année, avec une hausse de 40 % des demandes des jeunes.

Ces jeunes doivent trouver des entreprises, et les entreprises veulent trouver des jeunes : il faut donc faire se rencontrer l'offre et la demande. Certains jeunes qui vivent en zone rurale doivent aller en internat ou trouver un logement. En la matière, les compétences sont très diverses : région, département, commune, État, partenaires sociaux, entreprises... Il en est de même en matière de transport. Sans compter que des jeunes de 28 ou 30 ans en apprentissage peuvent être aussi confrontés à des problèmes de garde d'enfants... Nous voyons bien que c'est la mobilisation de tous les acteurs, sur le terrain, qui importe, et que les questions doivent être traitées à Perpignan, à Strasbourg ou en Charente, et pas seulement à Paris à travers des textes de loi.

Dans cette mobilisation, bien d'autres questions sont tout aussi importantes, dont celle des freins à la reprise d'emploi. Nous avons les programmes de formations, nous avons les financements, avec le plan d'investissement compétences, mais, sur le terrain, il faut parvenir à réaliser un ajustement subtil.

Il en est de même s'agissant de l'accompagnement des territoires pour les questions liées à la transition écologique, aux demandeurs d'emploi, à la garde d'enfants – en particulier pour les mères seules – ou au logement.

Sur tous les sujets, cette mobilisation territoriale, en commençant par les préfets et les présidents de région, qui verront s'il est besoin d'agir au plan infra-territorial, nous permettra d'aller plus loin. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Naïma Moutchou](#)

Circonscription : Val-d'Oise (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1905

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Travail

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mai 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [8 mai 2019](#)